

## ARRETE MUNICIPAL N°2017-51

19 décembre 2017

### ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES RUE DE BEVILLE

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly-sur-Nied

**VU** le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

**VU** la demande présentée par la société SARL ARBORITECHNIC pour réaliser des travaux d'abattage d'un peuplier à l'angle de la rue de Béville et de la rue de Maizery le jeudi 21 décembre 2017,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de limiter la circulation et le stationnement rue de Béville le jeudi 21 décembre 2017 pour assurer la sécurité de ces travaux,

**VU** l'intérêt général,

### ARRETONS

#### Article 1 :

La circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule, le jeudi 21 décembre 2017, à l'angle de la rue de Béville et de la rue de Maizery pour abattage d'un peuplier sur la parcelle cadastrée n°172.

#### Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Gendarmerie de Courcelles-Chaussy

#### Zone d'interdiction de circuler et de stationner



Fait à Silly-Sur-Nied le 19 décembre 2017

Signature et cachet  
Mairie de Silly-sur-Nied

Par délégation, Le Maire adjoint  
**Nicolas OLEKSIUK**